

CHARTRE DES USAGES NUMERIQUES DU LYCEE DESCARTES

PREAMBULE

Le lycée s'efforce d'offrir aux élèves, aux enseignants ainsi qu'à tous les personnels, les meilleures conditions de travail dans un environnement numérique : matériels, logiciels, réseaux internes et externes. L'ampleur de l'équipement et la complexité de sa gestion supposent de la part de chacun le respect de règles strictes de fonctionnement. Les nouveaux moyens de communication et de pédagogie supposent aussi de se conformer aux exigences législatives du Maroc sur la protection des données à caractère personnel.

Les règles, obligations et droits ci-dessous s'appliquent à toute personne autorisée (élève, parent, enseignant, personnel administratif ou technique) utilisant les ordinateurs personnels ou du lycée, les logiciels ou le réseau du lycée Descartes.

Le chef d'établissement veille au bon respect de la charte au sein de l'établissement au regard de la législation en vigueur :

- « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée », article 24 de la Constitution du Maroc.
- « ... Le droit à l'information ne peut être limité que par la loi, dans le but d'assurer la protection de tout ce qui concerne la défense nationale, la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, ainsi que la vie privée des personnes, de prévenir l'atteinte aux droits et libertés énoncés dans la présente Constitution ... », article 27 de la Constitution du Maroc.
- Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.
- Décret 2-09-165 du 21 mai 2009 pris pour l'application de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Pour les élèves, cette charte répond à **un objectif pédagogique et éducatif** tel qu'il est notamment défini dans le code de l'Éducation et dans sa partie législative par l'Ordonnance française N°2000-549 du 15 juin 2000 (J.O. n° 143 du 22 juin 2000 – Page 9346).

Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à disposition des utilisateurs un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif et la continuité pédagogique en période d'enseignement à distance. Les différents outils de communication et de pédagogie permettent de produire ensemble, de partager des idées, d'être acteur de son apprentissage, d'acquérir des méthodes de travail, de

dynamiser les activités de l'établissement et de constituer une base commune d'information. Le respect de la charte garantit ainsi les apprentissages dans le respect de chacun.

Le développement de la citoyenneté numérique est, par conséquent, un objectif pour faire évoluer les utilisateurs de manière positive, critique et efficace dans cet environnement numérique, en faisant appel aux compétences en matière de communication efficace et respectueuse grâce à une utilisation responsable des technologies. Cette citoyenneté numérique est un élément majeur du parcours citoyen et de l'Éducation aux Médias (EMI) et à l'Information ; elle appartient également au socle commun de connaissance, de compétences et de culture.

1. LE RÉSEAU DU LYCÉE DESCARTES

1.1 Ressources disponibles

Le serveur du réseau du lycée Descartes offre :

- Un compte personnel à tous les professeurs et élèves du lycée qui se connectent par identifiant et mot de passe, au serveur LD PEDAGO et à l'ENT (Suite Google Education et Portail du lycée).
- Une zone du disque dur du serveur pour le stockage des travaux personnels - sans exécutables porteurs éventuels de virus.
- L'accès à tous les programmes publics disponibles sur le serveur et à l'Internet.

1.2 Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer des identifiants et des mots de passe qui lui permettent de se connecter aux différents services informatiques du lycée. Ces identifiants et ces mots de passe sont strictement personnels et confidentiels et le mot de passe doit être changé régulièrement pour plus de sécurité. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

1.3 Recommandation technique

L'usage de clés USB personnelles est à proscrire sur les matériels du lycée, sauf autorisation spécifique du service informatique (privilégier l'utilisation du DRIVE/G.SUITE).

2. RESPECT DES RÈGLES DE LA DÉONTOLOGIE INFORMATIQUE

2.1 Engagements du Lycée

- Le lycée s'engage à respecter la législation en vigueur au Maroc, notamment les lois relatives à l'informatique, aux données et aux libertés, au respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique et intellectuelle.

- Le lycée s'efforce de maintenir les services accessibles en continu, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- Le lycée n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de messageries électroniques privées ou de réseaux sociaux de l'Internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- Le lycée se réserve la possibilité de contrôler les sites visités au sein de l'établissement par les élèves et les enseignants, pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques. Pour cela, les élèves bénéficient de la protection des mineurs en usage dans l'internet scolaire. Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

2.2 Engagements de l'utilisateur

- L'utilisateur s'engage à n'utiliser les services, et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif. Il accepte un contrôle à posteriori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il n'y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.
- L'utilisateur s'engage à n'utiliser la messagerie interne avec les autres usagers du Lycée que dans le respect des règles de civilité et de bonne conduite, respectant le cadre scolaire.
- L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment les lois relatives à l'informatique, aux données et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique, partage et diffusion de contenus). Il s'interdit à l'occasion des services proposés par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services commerciaux.
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des Services, et notamment à ne pas :
 - masquer sa propre identité (remplacer sa photo par un avatar) ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
 - accéder à des données appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation. Ainsi l'enregistrement vidéo d'un cours en ligne est interdit, sauf autorisation explicite de l'enseignant qui tient à protéger ses informations personnelles comme son image ou sa voix.
 - interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
 - se connecter ou essayer de se connecter sur un site ou un cours en ligne sans y être autorisé. Il conviendra de constater à cet effet que les parents d'élèves ne

sont pas autorisés à participer à un cours en ligne donné par les enseignants de Descartes aux élèves. A la demande de l'enseignant, l'élève interrogé doit allumer sa caméra.

L'utilisateur s'engage à respecter la loi dans son usage des ressources informatiques et des services numériques du lycée, notamment dans les domaines suivants :

- **respect du droit des personnes** : pas d'atteinte à la vie privée, de diffusion des données personnelles ou de propos injurieux ou diffamatoires ;
- **respect de l'intégrité morale des mineurs** : pas de contenus dégradants, violents ou favorisant la corruption ;
- **respect de l'ordre public** : pas de provocation à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence ;
- **respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle** : pas de copie de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

D'autre part, l'utilisateur :

- s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
- accepte que le lycée dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas de l'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.
- s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition.
- informe son enseignant (ou le responsable informatique) de toute anomalie constatée.

3. LES SANCTIONS

La charte ne se substituant pas au **règlement intérieur de l'établissement**, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement, et éventuellement à des poursuites civiles et pénales.

L'inscription dans l'établissement vaut acceptation de cette charte.